

ANNULATION JUDICIAIRE D'UN PERMIS DE CONDUIRE

Art. L224-1 à L224-18 DU CODE DE LA ROUTE

R224-1 à R224-24 DU CODE DE LA ROUTE

► **Pour retrouver vos droits à conduire, vous devez impérativement suivre les étapes suivantes :**

- Passer un exam en psychotechnique (**valable 6 mois**) dans un des centres psychotechniques agréés par la préfecture (voir liste sur site internet de la préfecture www.deux-sevres.gouv.fr)
- Passer une **visite médicale en commission médicale**. Aller sur le site de la préfecture www.deux-sevres.gouv.fr rubrique Prendre un rendez-vous afin de recevoir par mail une convocation.
- **A la fin de votre période d'interdiction**. Vous inscrire auprès de l'auto-école de votre choix ou vous présentez en tant que candidat libre. **Important : Vous devez effectuer une demande d'inscription sur votre espace conducteur sur le site internet de l'ANTS afin de recevoir une attestation de demande de permis de conduire**
- Faire votre **demande** d'édition de votre **nouveau titre*** sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) www.ants.gouv.fr

► **VOUS NE REPASSEZ QUE LE CODE :**

- ⇒ si la période d'interdiction de solliciter un nouveau permis de conduire **est inférieure à 1 an**
- ⇒ **et si** vous étiez titulaire du permis de conduire **depuis plus de 3 ans**
- ⇒ **et si** vous sollicitez un nouveau permis de conduire avant l'expiration d'un délai **NEUF MOIS** suivant la fin d'interdiction de solliciter.

L'obtention du CODE vous redonne toutes les catégories de permis que vous aviez avant l'annulation (sauf la catégorie A).

► **VOUS REPASSEZ LE CODE ET LA CONDUITE :**

- ⇒ si la période d'interdiction de solliciter un nouveau permis de conduire **est égale ou supérieure à 1 an**
- ⇒ si vous étiez titulaire du permis de conduire **depuis moins de 3 ans**
- ⇒ si vous dépassez le **délaide NEUF MOIS** suivant la fin d'interdiction pour solliciter un nouveau permis de conduire.

Dans ce cas, toutes les catégories de permis sont à repasser.

*Ce nouveau titre sera doté d'un capital de **6 POINTS**.